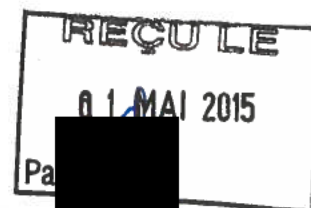


Le 28 avril 2015



Me Sonia Label  
Procureur en chef  
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

Objet : Préavis

Cher maître,

À la lecture de votre correspondance, je comprends qu'il est possible que les commissaires tirent les conclusions suivantes me concernant :

1. D'avoir indiqué au maire Gérald Tremblay qu'il n'y avait pas matière à enquête relativement à la demande de Bernard Trépanier d'un pot-de-vin d'un million de dollars à l'entreprise Smart Centres;
2. De ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que la demande de pot-de-vin de Bernard Trépanier à Smart Centres soit enquêtée par les forces policières appropriées.

Or, je n'ai pas pu évaluer s'il y avait matière à enquête puisque je n'ai jamais entendu parler de quiconque d'une histoire relative à une demande d'un Monsieur Trépanier et d'un pot de vin d'un million de dollars à l'entreprise Smart Centres.

Soyez assuré que si ça avait été le cas, j'aurais fait le nécessaire pour qu'une enquête soit entreprise selon les procédures et directives en vigueur à l'époque en référant le cas à la Sûreté du Québec, seul corps policier habilité à faire enquête dans ce genre de crime.

Espérant le tout conforme, recevez, Me Label, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

[Redacted]  
Yvan Delorme  
[Redacted]



Assesment à Montréal  
29 Avril 2015  
[Redacted]